



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 07/12/2021

Compte-rendu affiché le 16/12/2021

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Roger MAJDALANI ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse DOMINGUEZ ; Marcel GOLBERY ; Patrice LANGIN ; Sandrine BELMONT ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Marion LECLERE ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Marlène BONTEMPS a donné procuration à Ahlame TABBOUBI
Wilfrid COUPE a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Levana MBOUNI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Sandrine COMTE a donné procuration à Yann-Yves DU REPAIRE
Dominique LARGE a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Jean-Luc PAYS a donné procuration à Marjorie MERCIER
Marine BOISSIER a donné procuration à Ahlame TABBOUBI
Anne DEMOND a donné procuration à Marion LECLERE
Max SEBASTIEN a donné procuration à Eliane CHAPON
Lionel RUFIN a donné procuration à Patrice LANGIN
Nora BELATTAR a donné procuration à Yann-Yves DU REPAIRE
Jacques ROS a donné procuration à Patrice LANGIN
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marion LECLERE
Maryse MICHAUD a donné procuration à Marcel GOLBERY
Alain DONJON a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Oihiba DRIDI a donné procuration à Marjorie MERCIER
Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Claude MOUCHIKHINE

ABSENT

Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 32 sans participation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Vœu relatif à la révision de la gouvernance métropolitaine « Pour une Métropole des communes et des citoyens »

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

et 3 contres,
et 1 abstentions,

APPROUVE le vœu précédemment exposé

3 - Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec le Service mutualisé d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols localisé à Saint Cyr Au Mont d'Or

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

et 3 contres,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du personnel du service mutualisé de l'instruction des autorisations du droit des sols localisé à Saint Cyr au Mont d'Or, et tout acte s'y rapportant ;

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la collectivité.

4 - Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 – Budget principal et budget annexe

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

AUTORISE Monsieur le Maire, conformément à l'art. L 1612-1 du CGCT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux autorisations de programme, le détail par chapitre étant le suivant :

Budget principal :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : études et logiciels :	20 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : équipements matériels... :	80 000 €
Opération 172 – Travaux et équipements – Bât. Publics sauf scolaires :	200 000 €
Opération 520 – Travaux et équipements – Bât. Scolaires :	84 600 €

Budget annexe :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : équipements matériels... :	5 680 €
--	---------

Soit un total de 384 600 € pour le budget principal et de 5 680 € pour le budget annexe représentant 25% des crédits ouverts en 2021, hors autorisations de programmes et hors crédits afférents au remboursement de la dette.

DIT que ces crédits seront intégrés aux budgets principal et annexe de l'exercice 2022.

5 - Versement d'acomptes de subventions – exercice 2022

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DELIBERATION:

DECIDE de verser des acomptes correspondant à 25% des subventions versées en 2021 aux structures suivantes en janvier 2022, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif,

Centre social Graine de Vie	104 021 €
C.C.A.S.	64 563 €
BUDGET ANNEXE CULTURE	96 040 €
M.J.C. PIERRE-BENITE	41 014 €
Mission locale	4 739 €
TOTAL	310 375 €

DECIDE de verser un acompte correspondant à 40% de la subvention versée en 2021 au CASC (Comité d'actions sociales et culturelles) pour le personnel municipal, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif 2022, soit **26 860 €**.

DECIDE de verser des acomptes correspondant à 40% des subventions versées en 2021 aux clubs sportifs, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif 2022,

Aïkido Club	840,00 €
Boule des gones	1 040,00 €
Boxing Club	1 898,00 €
Entente Cycliste	112,00 €
Judo Club	4 800,00 €
O.C.P.B. Football	2 000,00 €
O.M.S.	3 443,00 €
P.L.P.B.	9 400,00 €
PB ATHLETISME	9 566,00 €
Section Plongée	920,00 €
Tennis Club	2 712,00 €
U.S.M.P.B. Basket	8 670,00 €
USMPB Football	3 137,00 €
TOTAL	48 538,00 €

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2022, chapitre 65.

6 - Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'un nouveau groupe scolaire
--

Rapporteur: Monsieur MAJDALANI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 2 abstentions,

DECIDE d'autoriser le programme et les crédits de paiement proposés ci-dessus pour la construction d'un nouveau groupe scolaire.

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

7 - Désaffectation et déclassement des locaux de l'ex-EAJE Les Tulipes, 15 rue Jean Bajard

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

et 3 contres,

CONSTATE la désaffectation du lot 105 (d'environ 130 m²) du bâtiment 1 du volume 1 de la copropriété située 15 rue Jean Bajard à PIERRE-BENITE et du volume 4 de cette même copropriété à usage d'espace de cour et jardin d'environ 150 m². L'assiette foncière de la copropriété est constituée des parcelles cadastrées AE 439 et AE 549

PRONONCE le déclassement du lot 105 (d'environ 130 m²) du bâtiment 1 du volume 1 de la copropriété située 15 rue Jean Bajard à PIERRE-BENITE et du volume 4 de cette même copropriété à usage d'espace de cour et jardin d'environ 150 m². L'assiette foncière de la copropriété est constituée des parcelles cadastrées AE 439 et AE 549

INTEGRE dans le domaine privé communal le lot 105 (d'environ 130 m²) du bâtiment 1 du volume 1 de la copropriété située 15 rue Jean Bajard à PIERRE-BENITE et du volume 4 de cette même copropriété à usage d'espace de cour et jardin d'environ 150 m². L'assiette foncière de la copropriété est constituée des parcelles cadastrées AE 439 et AE 549

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

8 - vente ex-locaux EAJE Les Tulipes 15 rue Jean Bajard

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,
et 1 abstentions,
et 1 sans participation,

Madame COMTE ne prend pas part au vote.

DECIDE de vendre à la SCI FLLY, enregistrée au SIREN sous le n° 829 635 572 et demeurant 59 av. Alsace Lorraine 38 000 GRENOBLE, le lot 105 (d'environ 130 m²) du bâtiment 1 du volume 1 de la copropriété située 15 rue Jean Bajard à PIERRE-BENITE et du volume 4 de cette même copropriété à usage d'espace de cour et jardin d'environ 150 m² (l'assiette foncière de la copropriété est constituée des parcelles cadastrées AE 439 et AE 549) pour un montant de 290 000 € se décomposant ainsi : 276 950,00 € pour la ville de Pierre-Bénite et 13 050,00 € de frais d'agence.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal

9 - Demande de création de deux emplacements réservés dans le cadre de la modification n°3 du PLU H

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DONNE un avis favorable à la création de deux emplacements réservés au bénéfice de la commune sur les parcelles **152AD242, 152AD352 et 152AD250**, pour une contenance totale de 1881 m², ainsi que les parcelles **152AH193 et 152AD410**, pour une contenance totale de 1197 m², pour la réalisation d'îlots de fraîcheur.

ADMINISTRATION GENERALE

10 - Exonération des droits de place pour les producteurs du marché Place Jean Jaurès du 26 novembre au 31 décembre 2021
--

Rapporteur: Monsieur LANGIN

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

Décide d'exonérer les producteurs du marché Place Jean Jaurès de leurs droits de place pour la période du vendredi 26 novembre au vendredi 31 décembre 2021.

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 20:15